

221C0350
FR0012432516-FS0110

12 février 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

POXEL
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 février 2021, la société en commandite par actions Andera Partners¹ (374 rue Saint-Honoré, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 février 2021, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société POXEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 829 185 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 9,89% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions POXEL sur le marché.

¹ Contrôlée par Andera Investment Managers. Le déclarant a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 28 611 254 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.